



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #570

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés, que le règlement d'emprunt #570, a été adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023 et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 octobre 2023.

L'objet de ce règlement vise à décréter une dépense et un emprunt de 1 417 019 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue St-Jean.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne peut consulter ce règlement au bureau municipal situé temporairement au 155 rue Langevin à Saint-Boniface, durant les heures d'ouverture.

CERTIFIÉ VRAIE COPIE

Donné à Saint-Boniface
ce 25e jour du mois d'octobre 2023.

Julie Désaulniers
Directrice générale & Greffière-trésorière
Par intérim